

Sécurité et circulation routière

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Délégation à la sécurité
et à la circulation routières

Arrêté du 2 septembre 2009 portant désignation des candidats admis à l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur de la session 2008

NOR : DEVS0919952A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu le code de la route ;

Vu l'arrêté du 23 août 1971 modifié relatif au brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur ;

Vu l'arrêté du 6 juin 2008 fixant les dates de l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et désignant les centres d'examen pour la session 2008 ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2008 portant désignation des membres du jury de l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et désignant les centres d'examen pour la session 2008 ;

Sur proposition de la préfète, déléguée à la sécurité et à la circulation routières,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont déclarés admis à l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur pour la session 2008 les candidats dont les noms suivent :

Mlle ABRAHAM Laurence ;
Mme BALLUAIS Virginie, épouse JOFFRE ;
Mlle BARANES Flavie ;
Mme BERTRAND Peggy, épouse LUYA ;
Mme BIASIBETTI Brigitte, épouse GRIMAL ;
M. BRUN-BERTHET Stéphane ;
M. CHAKER Cédric ;
Mlle CHARTIEL Karen ;
Mlle CHEBLAL Linda ;
M. CONSTANT Nicolas ;
Mme COUROUNEAU Chrystel, épouse COQUILLARD ;
Mme DAGUENET Fanny ;
M. FERELLOC Joseph ;
M. FRACHE Olivier ;
Mlle FRANC Marie-Chantal ;
M. GADY Christophe ;
M. GARCIA Joseph ;
Mlle GOURDIN Savéria ;
Mme GROLLEAU Emmanuelle, épouse DANIEL ;
Mme JARDIN Lucette, épouse ALMODOVAR ;

Mlle LANDAIS Corinne ;
Mlle LAURENT Virginie ;
Mme LE BAIL Magalie, épouse BOHEC ;
M. LE BIHAN Yannick ;
M. LE VAN CANH dit BAN Mickaël ;
Mme LEJEUNE Christelle, épouse MARSCHALL ;
M. LEROY Grégoire ;
Mlle MAHIMON Marie-Dominique ;
Mme MARQUES Clarinda, épouse MONTOYA ;
Mlle MARTINOVIC Svetlana ;
M. MATHIEU David ;
Mme MERCERON Yasmine ;
Mlle MICHEL Eve ;
Mlle MORISSE Véronique ;
M. PANARD Thierry ;
M. PETIT Julien ;
Mme PETIT Murielle, épouse ROLLIN ;
M. POUPONNOT Stéphane ;
Mlle SALA Catherine ;
M. SCHUHL Maxime ;
M. VERNAY Cédric.

Article 2

La préfète, déléguée à la sécurité et à la circulation routières, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 2 septembre 2009.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :
*La préfète, déléguée à la sécurité
et à la circulation routières,*

M. MERLI